



## **Projet pour une organisation des Amap au niveau régional**

### **Petite historique**

A l'origine, en Aquitaine, un animateur de la **FR CIVAM Aquitaine**, ayant participé aux rencontres d'Aubagne en 2004, fut délégué par Alliance Provence pour « essayer » la charte des AMAP sur sa région. Suite à cela une formation fut organisée par un Civam (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) en présence d'initiateurs des Amap en Provence suivie d'un voyage d'étude sur place. En 2006, les associations d'Aquitaine ayant mis à disposition un temps d'animation salarié pour l'essaimage (proposition d'accompagnement et participation au respect de la charte) des Amap prennent le nom de Relais AMAP®.

Le site [www.amap-aquitaine.org](http://www.amap-aquitaine.org) fut créé en 2006.

La première rencontre régionale réalisée en 2005 est devenue un rendez-vous annuel.

- Le Relais AMAP® Dordogne ([amapdordogne@amap-aquitaine.org](mailto:amapdordogne@amap-aquitaine.org))
- Le Relais AMAP® Gironde ([amapgironde@amap-aquitaine.org](mailto:amapgironde@amap-aquitaine.org)) 06 28 35 30 51
- Le Relais AMAP® Landes ([amaplandes@amap-aquitaine.org](mailto:amaplandes@amap-aquitaine.org)) 05 58 98 71 92
- Le Relais AMAP® Lot et Garonne ([amaplotetgaronne@amap-aquitaine.org](mailto:amaplotetgaronne@amap-aquitaine.org)) 05 53 41 75 03
- Le Relais AMAP® Béarn ([amapbearn@amap-aquitaine.org](mailto:amapbearn@amap-aquitaine.org)) 05 59 84 70 63
- Le Relais AMAP® Pays Basque ([amappaysbasque@amap-aquitaine.org](mailto:amappaysbasque@amap-aquitaine.org)) 05 59 65 85 47

### **Lors des Rencontres régionales en 2010, a été décidée le projet d'une organisation régionale. Car :**

- l'échelon régional est pertinent pour valoriser des dynamiques locales, expérimenter, mutualiser, être force de propositions et permettre d'apporter une crédibilité à l'ensemble des actions développées par chaque Amap
- l'association de consommateurs est plus cohérente pour conventionner la Licence de marque avec les Amap de la Région ; la FrCivam Aquitaine, actuel relais régional, étant une association de développement agricole, regroupant des associations d'agriculteurs
- une participation d'un collectif aux rencontres inter-régionales de Miramap n'est légitime que par le biais de cette association

### **Lors de rencontres entre relais Amap d'Aquitaine et lors de la formation juridique Amap Aquitaine organisée en 2010, ont été évoqué les remarques individuelles suivantes :**

- l'association est un support souple et efficace, à l'image de la démarche Amap, elle devrait être gérée par des amapiens
- les statuts devraient définir deux collèges consommateurs et producteurs, toutefois les producteurs ne devront pas être majoritaires voir participer en tant que membres associés (adhérents n'ayant pas droit de vote)
- le conseil d'administration devrait être composé de représentants de chaque département, le bureau pourrait être collégial, comme préconisé pour les Amap elles-même, soit une représentation à plusieurs têtes, renouvelables
- les missions des représentants de l'association devraient être listées précisément, limitées dans le temps, pour éviter tout débordement
- les assemblées générales définiraient les missions, l'alternance et les représentants
- l'association n'aurait pas pour objet d'embaucher et de recréer des compétences déjà utilisées dans le réseau associatif aquitain qu'elle mobiliserait par le biais de conventions

### **Pour mémoire :**

Réglementation / Droit	Description / Commentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>– « Amap » est une marque déposée dès 2003, en lien avec une Charte.</li><li>– Chaque groupe de consommateurs en Amap est autonome, avec ses statuts et/ou règlement intérieur, mais doit se conformer à la Charte.</li><li>– Le terme Amap ne peut être utilisé, après validation, que par les groupes ou associations qui : adhèrent au réseau (à définir en Aquitaine) et appliquent la charte Amap.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les Civam sont des associations d'agriculteurs issues de l'éducation populaire. Leurs activités, depuis les années 70, concerne l'agriculture et en particulier : la vente directe, la transformation fermière, l'agriculture biologique, l'agriculture durable, le tourisme rural, les projets collectifs d'agriculteurs.</li><li>– Depuis 2004, les Amap en Aquitaine se créent et s'essaient, accompagnées ou non par les relais Amap, représentées par des associations agricoles (principalement Civam) déjà existants et ayant proposé leurs compétences pour la mutualisation des outils, des expériences et le respect de la Charte.</li><li>– L'utilisation du terme Amap doit être validée par un relais pour que l'Amap soit mentionnée sur le site <a href="http://amap-aquitaine.org">amap-aquitaine.org</a> administré par l'actuel relais régional, le Civam Aquitaine. Ce dernier, pour être en cohérence avec une démarche issue des citoyens souhaite qu'une organisation de consommateurs en contrat Amap participe à ses engagements.</li></ul>

**Appel aux contributions collectives et individuelles pour ce projet**  
- transmises aux relais du réseau et diffusée dans les listes de discussion et les messageries  
- présentées et discutées aux prochaines

**Rencontres Amap d'Aquitaine, le samedi 5 novembre 2011**  
à Captieux ou à Léognan (lieu à confirmer)

Le Relais Alliance Amap Aquitaine (Civam Aquitaine) et les Relais Amap locaux  
Pour tous renseignements : n'hésitez pas à nous contacter.